



<http://www.rp59.fr>

Racines et Patrimoine En Avesnois

Edito

Les fêtes de fin d'année approchent. Il est temps de faire le bilan de l'année écoulée.

Notre bulletin trimestriel est édité depuis cinq ans. Il permet de nous rappeler, à travers ses articles, ce qui a fait notre histoire. Histoire oubliée ou méconnue, recherchée dans les documents anciens, les centres d'archives divers ou dans les mairies, les journaux, les archives familiales, ...

Il est accessible gratuitement, permettant ainsi au plus grand nombre de connaître l'histoire de notre région et notre association.

Notre base de données généalogique en ligne s'est étoffée de 18 000 entrées (communes: Bavay, Bousignies sur Roc, Damousies, Elesmes, Eth, Felleries, Ferrière la

Grande, Houdain, Solre le Château, Villers Sire Nicole, embrefs de Rousies). Notre base de données atteint les 600 000 entrées. Un grand merci aux contributeurs

Si vous souhaitez aider en participant à un dépouillement ou à l'élaboration du bulletin, contactez moi.

Comme tous les ans en cette période, je profite de l'occasion pour lancer l'appel à cotisation pour l'année 2016. L'adhésion est fixée à 15 euros. Vous trouverez le bulletin d'adhésion sur le site <http://www.rp59.fr> ou page 20 de ce bulletin.

Je vous souhaite, pour vous et votre famille, de bonnes fêtes de fin d'année.

Alain Delfosse

DANS CE NUMÉRO :

Editorial	1
Horace Gottignies Industriel méconnu	2
Crime de guerre à Rousies en 1918	7
Armand Jeannes: le procès d'un traître	10
Mariage Legrand- Droulers en 1883 à Fourmies	15
Les blessés de la fusillade de Four- mies	16
Une grève chez Dandoy-Maillard en 1843	19
Bulletin d'adhésion 2016	20

Quelques outils à votre disposition

Le forum internet

<http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/>

La base de données « actes en ligne »

<http://www.rp59.fr> onglet « actes en ligne »

Recherche en Belgique (Familysearch)

<https://familysearch.org/search/collection/list#page=1&countryId=1927071>

Recherche en Belgique (Archives de l'Etat)

<http://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives>

LES GOTTIGNIES ET L'INDUSTRIE ROSEENNE

LA FAMILLE GOTTIGNIES DE MONCEAU-SUR-SAMBRE

Jules Emile Victor Gottignies est maréchal ferrant. Il naît le 5 janvier 1841 à Monceau-sur-Sambre. Il épouse dans cette commune le 6 mai 1863 Védastine Catherine Eugénie EVERBECQ (09/12/1843 à Binche ; 20/01/1915 Etterbeck). De cette union vont naître sept enfants :

- ♦ Rosa, ° 07/05/1863 à Montignies ; +1897 ; épouse de Louis MOUNIER
- ♦ François Horace, 1865-1923, voir ci-dessous.
- ♦ Jules, 1867-1942 Marchiennes au Pont X Marie MACKINTOSCH, industriel fabricant de tabac et cigarettes à Marchienne au Pont et fut homme politique local, député permanent du Hainaut.
- ♦ Fernand 1869-1932, maréchal ferrant X Céline PIETTE.
- ♦ Maria 1870-1920 X Jules ERNOTTE
- ♦ Omer 10/08/1878 +1941 X Isabelle HOUBE médecin à Bruxelles.
- ♦ Oscar, 1874-1941, voir ci-dessous

A ROUSIES

- ♦ Gottignies François Horace, né à Monceau sur Sambre le 21/04/1865, X 27/04/1889 Montignies le Tilleul avec Emma Félicité Rosalie Claux (°15/03/1867 Montignies le Tilleul ; +02/10/1944 Rousies), décédé à Rousies, villa Renée, le 26/06/1923. Il crée vers 1891-93 la société Gottignies à Rousies.

Il est inhumé avec son épouse dans le caveau de l'ancien cimetière, rue de la grimpette.



Horace GOTTIGNIES

Le couple aura 4 enfants :

- a) Jenny Julienne Amélie Marie Joseph, née à Montignies le Tilleul le 30/04/1891, décédée à l'âge de 3 ans le 05/04/1894 à Rousies.
 - b) Renée Marie Joseph, née le 01/06/1893 à Rousies, décédée le 13/05/1988 à Versailles ; elle épouse André AUTIER le 27/04/1914 à Rousies.
 - c) Maurice Jean Joseph, né le 10/12/1894 à Rousies ; décédé le 04/11/1970 à Maubeuge ; il épouse Simone Renelde Eugénie ARRAUD le 15/10/1923 Rousies. Dont Pierre François Sylvain Emile (°02/12/1928 Rousies)
 - d) Rodolphe Jules Fernand, née le 01/02/1897 à Rousies ; décédé le 26/02/1967 la Rochette, il épouse Claire Emma Louise Ghislaine Marie MIDOL le 17/09/1927 à Mons (B).
- ♦ Gottignies Oscar, né à Monceau sur Sambre le 03/12/1874, décédé le 23/08/1941 à Saint-André-de-l'Eure (27) ; il épouse Alpha Irmina Marie Thérèse Duray. Il est indiqué comme industriel en 1906 (registre E-C de Rousies), directeur chez Gottignies et C^{ie} dans le recensement de 1906, directeur de la société de construction et appareils de Levage le 06/02/1925 dans un bulletin officiel. Il aura une fille, née à Rousies le 27/06/1899, 30 rue de l'école-mairie : Yvonne Marie Ghislaine Alpha. Plus tard, il habitera 113 avenue de Ferrière à Rousies.

LA SOCIÉTÉ GOTTIGNIES A ROUSIES

La disparition des archives municipales de Rousies en 1914 est un frein aux recherches historiques dans la commune. Les registres de délibérations ne commencent qu'en 1919, le registre précédent étant lui aussi manquant.

Le site de la mairie de Rousies donne quelques informations tirées du recueil historique de Jean

Gilson : « En 1886, les frères Gottignies créent, dans les prairies bordant la Solre un atelier de chaudronnerie et de charpente qui deviendra « Les Appareils de Levage », puis « Applevage » et enfin « Fives-Cail-Babcock ». Quelques recherches dans les registres d'Etat-Civil de Montigny-le-Tilleul et de Rousies, et à la BNF semblent faire apparaître trois erreurs : la société GOTTIGNIES a été créée par François Horace seul, entre le premier mai 1891 et le dix-huit juin 1893. De plus l'entreprise Gottignies a été vendue à la société Applevage.

LA CRÉATION DE L'USINE

Pierre Gottignies, petit-fils de François-Horace, nous donne quelques informations :

« Il est impossible qu'une société ait été créée en France en 1886 par « les frères Gottignies » qui avaient à l'époque : 21, 19, 17, 12 et 8 ans et résidaient toujours en Belgique ».

« Ayant appris le dessin industriel à Charleroi, Horace, comme beaucoup de ses semblables de ce temps, alla tenter sa chance de l'autre côté de la frontière et fut embauché par un compatriote déjà installé industriel dans le bassin de la Sambre à Louvroil, Monsieur Hicquet (1) qui

l'apprécia et lui mit le pied à l'étrier, l'encouragea et l'aidera à créer son entreprise, ce qu'il fit vers 1890, à une date exacte que j'ignore car les pillages de 1914 et 1940 ont fait disparaître beaucoup de documents ».

Des recherches effectuées aux AD de Lille n'ont pas permis de trouver la date de fondation de la société.

Deux dates permettent de fixer une fourchette de création : les dates de naissance des deux premières filles de (François) Horace: Jenny Julienne Amélie Marie Joseph né le 30 avril 1891 à Montigny-le-Tilleul (2) (Horace est dessinateur, domicilié à Maubeuge) , et Renée Marie Joseph, né le 17 juin 1893 à Rousies (3) (Horace est industriel).

RECENSEMENT DE 1906

Rousies compte à cette époque 366 maisons, 610 ménages, 2277 individus. Les Roséens sont employés principalement par quatre établissements: Delattre: 154, Vautier et C^{ie}: 108, Glaces de Rousies: 107, **Gottignies: 79** (et Glaces de Boussois: 18, Glaces de Recquignies: 5, Sculfort: 13) soit 20% de la population.

L'ATELIER EN 1900: 75 ouvriers

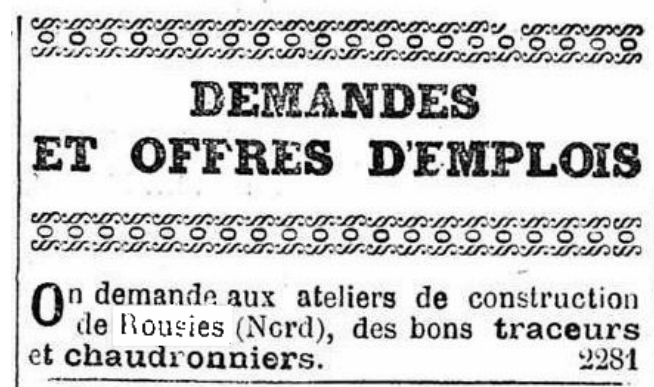


Source: Archives Pierre Gottignies—Pancarte reconstituée

Les métiers répertoriés chez « Gottignies » sont: ajusteur, bourrelier, chaudronnier, cisailleur, comptable, concierge, contremaître, daugeur, dessinateur, directeur, employé, foreur, forgeron, frappeur, journalier, magasinier, monteur, perceur, plafonneur, reproducteur, tourneur, traceur. Fourchette d'âge: 13-65 ans. 44% d'ouvriers belges

Treize autres ouvriers ont été trouvés dans les communes avoisinantes: Recquignies: 1, Boussois: 3 et Ferrière la Grande :9 . **Total : 92.**

PUBLICITE dans le journal de Charleroi début janvier 1896



LA CESSION DE L'USINE

« Le développement d'une entreprise comporte toujours des périodes difficiles, les investissements étant toujours lourds à financer et la nécessité d'une augmentation de capital se fit impérieuse. Dans le cas de H. Gottignies et C^{ie} les actionnaires n'ont pas pu ou voulu participer à une augmentation de capital et Horace dut accepter la proposition de fusion d'un collègue parisien [voir (1)] avec lequel il était en relations d'affaires : la Sté Vve Bernier et Cie, plus connue sous le nom d'Applevage. Le contrat fut signé le 1^{er} Mai 1914 (4), prévoyant qu'il resterait directeur de l'usine jusqu'à sa retraite que l'on pouvait alors estimer devoir intervenir dans le courant des années 30.

Trois mois après c'était la grande guerre !...

Maubeuge, place forte de la frontière depuis Vauban devint un vaste camp retranché pour lequel l'usine travailla avec le personnel non

mobilisé à fabriquer ce qui était de sa compétence à la demande des services du génie militaire jusqu'après la défaite de Charleroi qui donna à Maubeuge une importance stratégique nouvelle et provoqua l'évacuation de la population ; Horace et sa famille purent prendre place dans le dernier train qui quitta Maubeuge [25/08/1914].

Après la guerre ce fut le retour à Rousies en 1919 d'un homme diminué par les conséquences d'un AVC, ne pouvant plus exercer son métier et qui mourut en Juin 1923.

L'établissement de Rousies continua à fonctionner sous une autre raison sociale et dirigée par d'autres personnes » (Pierre Gottignies).

Le contrat de session

Il a été conclu à Paris le premier mai 1914 entre MM. Postel-Vinay et Chavanes, représentant la Société de Construction et de Location d'Appareils de Levage et de Matériel de Travaux Publics et M. Gottignies.

Dans l'article 1, M. Gottignies s'engage à prendre à partir du 1er juillet la direction de l'atelier de charpente situé à Rousies (Nord) acquis à cette date de M. Gottignies & Cie par la Société des Appareils de Levage, et à rester en poste pendant dix années consécutives.

(1) Il s'agit certainement de Vital Nestor Hicquet, fondateur de nombreuses sociétés sambriennes, demeurant lors de la remise de sa légion d'honneur 80 rue Taitbout à Paris, qui est un bureau de la société Applevage.

(2) Acte 31: "L'an mil huit cent nonante-un, le premier du mois de mai à dix heures du matin, par-devant Emeran Blondeau bourgmestre, officier de l'Etat-Civil de la commune de Montigny-le-Tilleul province de Hainaut, a comparu Gottignies Horace, âgé de vingt-six ans, dessinateur domicilié à Maubeuge, France, qui nous a déclaré que le trente avril à six heures du matin est née en cette commune, de lui déclarant et de Claux Emma, âgée de vingt-quatre ans, son épouse, un enfant du sexe féminin, qu'il nous a présenté et auquel il a donné les prénoms de

Jenny, Julienne, Amélie, Marie, Joseph, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Claux Félicien, métayer, âgé de cinquante-sept ans, et de Rémont Émile, surveillant, âgé de soixante et un ans, domiciliés audit Montigny".

(3) Acte 34: "L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le dix-huit juin à huit heures du matin, par-devant nous Prevot Simon, maire officier de l'Etat-Civil de la commune de Rousies, canton de Maubeuge, arrondissement d'Avesnes, département du Nord, a comparu Gottignies François Horace, âgé de vingt-huit ans, directeur d'usine, domicilié à Rousies, lequel a présenté un enfant de sexe féminin, né hier à six heures du soir, de lui déclarant, en sa demeure sise en cette commune, et de Claux Emma Félicie Rosalie, âgée de vingt-six ans, sans profession, son épouse, de même domicile, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Renée Marie Joseph, la dite déclaration faite en présence de Dupuis Pierre, âgé de quarante-six ans, instituteur, et de Blanchart Jules, âgé de vingt-huit ans, instituteur adjoint, domiciliés à Rousies".

NOTES:

- ♦ Rodolphe Gottignies, directeur de la faïencerie de Rousies en 1935
- ♦ Horace Gottignies sera l'un des administrateurs du Phénix jusqu'à sa mort, son fils Maurice lui succédera au moins jusqu'au début de la deuxième guerre.
- ♦ Oscar Gottignies, directeur de la société de construction et appareils de levage (JO du 06/02/1925)
- ♦ Dans La Machine Moderne, d'août 1918, page XII: MM H Gottignies et Cie, constructeurs à Rousies, ont cédé leur affaire, à la date du 1er juillet 1914, à la Société de Construction et de Location d'Appareils de Levage, 78 rue Vitruve, à Paris. Depuis la guerre des ateliers provisoires -dont H. Gottignies à la direction - ont été construits rue des Fillettes à Aubervilliers.

LA VILLA RENEE

Ainsi appelée en l'honneur de la fille d'Horace, elle a été construite vers 1903-1904. C'est la résidence de la famille Gottignies jusqu'en 1946. Elle est située rue de Maubeuge, à l'intersection de la rue des viviers, en face de notre local.



La Villa Renée, avec, au balcon, Emma Claux et sa fille Renée

LES GOTTIGNIES DANS L'INDUSTRIE ROUSSENNNE

Outre la société de chaudronnerie, Horace sera co-fondateur de deux autres entreprises dans la commune:

1) **Société anonyme des faïenceries de Rousies** ; statuts déposés le 10/01/1908 par Horace Gottignies, Fidèle Haussy et Anatole Teller, tous trois industriels à Rousies, Hautmont et Louvroil

Objet: acquisition et l'exploitation d'une faïencerie à Rousies appartenant alors à M. Alexandre Wauthier, de La Louvière.

La société est installée en bordure de Sambre et de la voie ferrée, sur un terrain de 12ha.

Par suite d'une série d'incidents graves sur le matériel, le capital s'étant trouvé insuffisant, la société est liquidée le 27/12/1910; elle devient **la société nouvelle des faïenceries de Rousies**, avec Horace Gottignies comme président.

Suite à l'augmentation de capital, le nombre d'administrateurs passe de 4 à 8.

Maurice Gottignies prend la direction en 1923, et la cède le 30 mars 1962 à Pierre Gottignies, lors de son départ en retraite. Ce dernier dirigera la société jusqu'au 18/11/1968, la société étant cédée aux Ets Simons du Cateau.

2) La Société anonyme de galvanisation

"Le Phénix" a été fondée le 29 mai 1909 par Horace Gottignies, industriel à Rousies, Fidèle Haus-
sy, industriel à Hautmont, et Gustave Stilmant, agent industriel à Frameries.

ARTICLE SIX. — M. Fidèle HAUSSY, industriel à Hautmont ; M. Horace GOTTIGNIES, industriel à Rousies, et M. Gustave STILMANT, agent industriel à Frameries (Belgique), fondateurs, s'engagent à fournir à la société en formation, les plans, devis et renseignements de toute nature, qui doivent servir à la création et à l'exploitation de l'objet de la Société.

Objet: l'acquisition des terrains jugés nécessaires à la construction des bâtiments devant servir à l'installation du matériel pour l'exploitation d'une usine se rapportant à la galvanisation, par procédé ordinaire ou autre, la fabrication..., l'achat ou l'exploitation de brevets ou licences, ... Le capital social est fixé à 150 000 francs divisé en 600 actions de 250 francs

Gustave Stilmant sera le premier directeur; huit administrateurs seront nommés le 12 juin, dont H Gottignies et F Haus-
sy, et Oscar Dartevelle, Paul Legrand, Georges Tainmont, Constant Sa-

min, Gustave Van Achte et Aristide Laffineur, imprimeur demeurant à Hautmont, qui est souvent donné à tort comme fondateur.

Un document du 27/03/1912 mentionne: Galvanisation à façon de tous objets en acier, fer et fonte. Vente de tôles galvanisées planes, ondulées droites et calibrées, ondulées cintrées, feuillards galvanisés. Un autre du 24/03/1920: ferronnerie galvanisation, estampage emboutissage, spécialité de ferrures galvanisées pour lignes téléphoniques et télégraphiques.

Maurice Gottignies, fils d'Horace, remplacera son père comme membre du conseil d'administration jusqu'à dans les années 60.

Une autre société est créée par les fils d'Horace

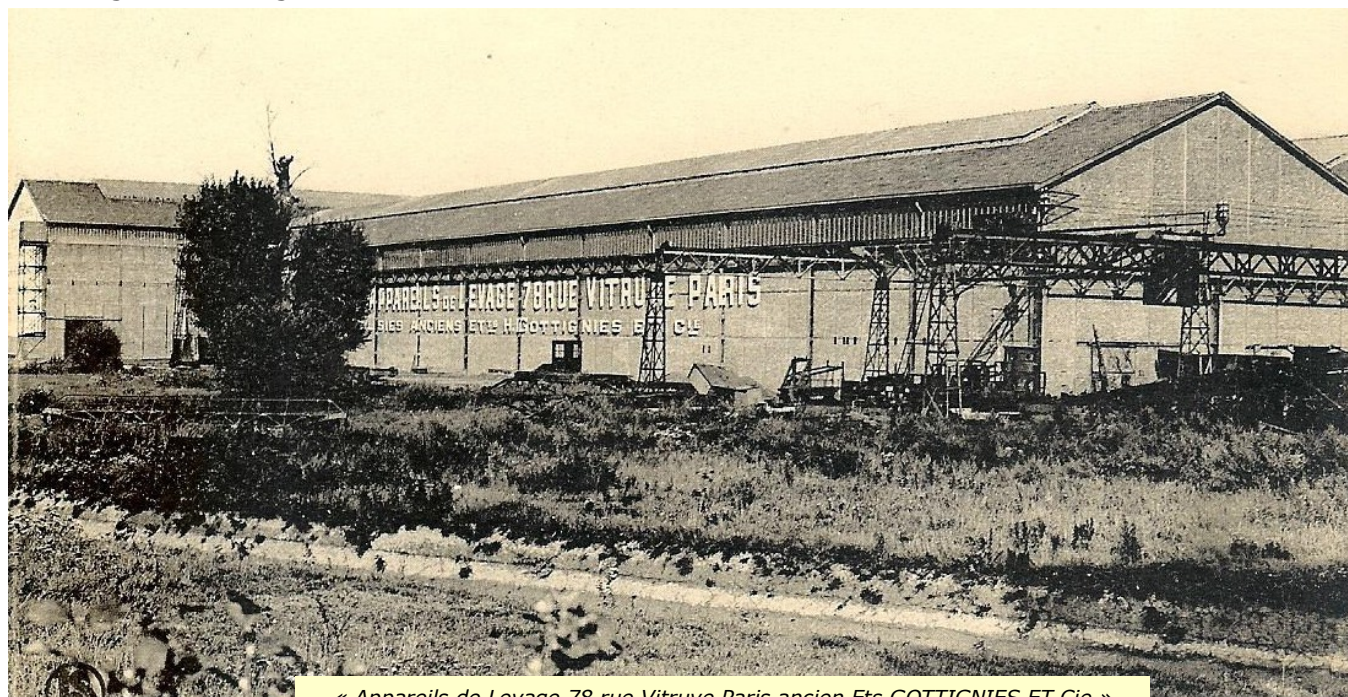
3) la Société **Le Comptoir des combustibles du Nord** est constituée le 26/09/1921 par Maurice et Rodolphe Gottignies.

Objet: opération d'agence, de commission et de travail sur charbon, import-export, courtage des combustibles de toute nature en France et à l'étranger, ...

Administrateurs: Maurice Gottignies (gérant), Rodolphe Gottignies, Laurent Rinders, tous trois industriels à Rousies.

Le capital de la société anonyme est de 100 000 francs représenté par 500 actions détenues par les deux créateurs.

Dissolution le 02/11/1953



« Appareils de Levage 78 rue Vitruve Paris ancien Ets GOTTIGNIES ET Cie »

1918: UN CRIME DE GUERRE A ROUSIES

Le drame de Rousies est l'un des derniers qui meurtriront le sol de France. Le 8, les Allemands avaient évacué la localité, incendiant les wagons garés à la Vaqueresse. Quelques uns échappèrent au sinistre, et les habitants purent y trouver en abondance des vivres dont ils avaient été privés pendant quatre ans.

Ce samedi 9 novembre, les Anglais qui viennent de délivrer Maubeuge traversent la petite cité ouvrière de Rousies et poursuivent leur marche vers la frontière belge. Demain, le territoire du département du Nord sera totalement libéré.

Il est une heure de l'après-midi. Le soleil brille sur la joie des Roséens, qui étaient prisonniers depuis cinquante mois.

Soudain, un miaulement déchire l'air. Un obus tombe près de l'Abreuvoir de la Solre, mais n'explose pas. Puis un second quelques minutes plus tard qui secoue le centre du village d'une énorme explosion.

Sortie sur le pas de sa porte, **Gisèle Langlois**, 15 ans, s'affaisse, tuée d'un éclat infime dans la

poitrine. Un jeune évacué de l'Aisne qui passe à cet instant sur le pont de la Solre avec ses deux sœurs, s'écroule, une jambe broyée.

Après un long silence, le bombardement recommence, le sifflement caractéristique reprenant toutes les dix minutes: il s'intensifie vers deux heures et bientôt une vapeur grise flotte autour des points de chute, répandant une odeur de moutarde.

Les gaz asphyxiants ! A l'angoisse succède la panique... Les habitants se précipitent dans les caves, dont ils bouchent les orifices avec des sacs, des couvertures, des matelas.

Le bombardement dura trois heures. La gare, le quartier de l'Abreuvoir, de la Berlandière, la rue de Cerfontaine, avaient été touchés par de nombreux projectiles. Quarante étaient tombés dans la cuvette que forment la Berlandière et la rue de Cerfontaine, tirés par les batteries allemandes d'Erquelines.

Eugène Boistrancourt, ancien artisan, âgé à l'époque de 19 ans, déporté durant l'hiver 1916-



1917, avait pu rentrer chez lui au début de 1918, après la bataille de Bapaume. C'est lui qui raconta cet événement en 1960 : " je venais d'aider au transport du jeune blessé sur le pont de la Solre. Je me hâtais de rentrer chez mes parents, rue de Cerfontaine, car le canon continuait de gronder. J'y trouvai mes deux frères André, 17 ans, et Arnould, 15 ans, et sentant l'odeur étrange qui se manifestait, je les emmenai en courant à la ferme Picqueray, au bout de la rue de Cerfontaine où un vaste sous-sol pouvait abriter de nombreuses personnes. M. Picqueray et son fils étaient absents, partis pour la Belgique voir des parents. Nous nous y retrouvons bientôt 22 : Mme Picqueray et ses quatre filles, M. et Mme Dupont et leurs trois enfants, la famille Arnemann, Lemaître et Copain, mes deux frères et moi-même.

Soudain une violente déflagration ébranle la ferme. Un obus avait traversé de part en part et éclate sur la voûte du sous-sol. Alfred Defontaine, le domestique de la ferme qui nous avait rejoints, avait une jambe fracassée. La petite **Denise Dupont**, 20 mois, avait eu le crâne ouvert dans les bras de sa sœur Lucie, 10 ans. Il régna bientôt dans la pièce une atmosphère suffocante et piquante.

Mon camarade Henri Arnemann, âgé de 23 ans, nous crie de fuir sur les hauteurs. Il emporta sur son dos sa mère âgée de 50 ans, incommodée par les gaz, au moulin de Cerfontaine, suivi de sa sœur Nelly, âgée de 16 ans. Avec mes deux frères, j'emmenais le petit Arthur Lachapelle, âgé de six ans en direction de Cerfontaine, et là seulement nous nous sommes retournés. Nous pouvions voir une nappe de gaz s'amasser dans le vallonnement, comme un brouillard haut de deux mètres. Nous ne voyions émerger que les étages des maisons.

Dans ces vapeurs mortelles, Mme Picqueray et ses quatre filles avaient couru durant deux cents mètres se réfugier au presbytère. M. le curé Guyot tenta de leur donner des soins, mais il était trop tard. "

Bientôt **Mme Picqueray**, 46 ans, succombait, puis ses filles, l'une après l'autre : **Mathilde**, 21 ans, **Léonie**, 20 ans, **Eva**, 13 ans, **Thérèse**, 12 ans.

La famille Dupont était restée dans la cave au-

tour du bébé mort. Elle fut transportée chez Mme Cornuez par des sauveteurs, MM Henri Bourteel, Valéry Jouniaux, Arthur Nicolas.

Mais **Mme Dupont**, 34 ans, et ses deux autres enfants, **Lucie**, 10 ans, **Marcel**, 6 ans, succombèrent. Le père, **François Dupont**, succomba dans l'ambulance Anglaise qui l'emmenait. en même temps qu'**Alfred Defontaine** à l'hôpital d'Hautmont.

Hélas ce n'était pas encore tout ! . **Mme Lemaître-Basquin**, 34 ans, sa fille **Denise**, 14 ans, **Mme Copain-Gravez**, 34 ans, reparties chez elles, furent retrouvées agonisantes dans leur cave. Seule Denise Copain, bien que blessée à une jambe, eut la chance de réchapper à l'asphyxie.

Après-demain, ce sera l'armistice, du moins, si le texte de la convention établi la veille parvient à franchir les lignes.

Sous le couvert des chênes centenaires de la forêt de Compiègne, le calme règne. Le Maréchal vient de décider que, si le capitaine von Helderff ne parvenait pas à franchir les lignes dans le courant de l'après-midi, un avion irait en plein jour déposer le capitaine Geiger à Spa.

L'appareil est déjà prêt : c'est un Bréguet 14 auquel on attache, à chaque plan, deux bandes d'étoffe blanche. L'avion de l'armistice porte l'insigne de son escadrille peint sur sa carlingue : une croix de Lorraine.

Préparatifs vite devenus sans objets car l'automobile de von Helldoff finit par passer sans encombre.

Archives municipales et départementales, extraits du livre de François DEBERGH et André GAILLARD, et La Voix du Nord du 11/11/1960.

Le 7 novembre 1918, l'avant-garde de l'armée française, dans son avancée victorieuse, fait halte à la "Pierre d'Haudroy", lieu situé sur la route reliant Wignehies à La Capelle. Attendus à 16h, c'est finalement à 20h20 que les parlementaires allemands se présentent au 1er bataillon du 171ème régiment d'infanterie de Belfort pour négocier les conditions de l'armistice. L'officier qui reçoit le Général von Winterfeld est le capitaine Lhuillier, commandant de ce bataillon.

Le 11 novembre, l'armistice est signé au quartier général du commandant en chef, le Maréchal Foch, dans la forêt de Rethondes. A 5 heures, pour être effective à 11 heures. Deux jours trop tard pour ces Roséens victimes du fameux gaz moutarde.

Quelques jours plus tard, quelques officiers anglais et français, le maire, son conseil municipal, les sociétés locales, les pompiers, et toute la population très impressionnée, assistèrent aux funérailles pendant lesquelles M. le curé GUYOT prononça une patriotique et émouvante allocution, coupée par les sanglots de l'assistance. Les cercueils, exposés à la mairie provisoire, disparaissaient sous les fleurs et les couronnes.

La famille Dupont fut par la suite exhumée et transportée à Busigny, et Alfred Defontaine à Bavay.

Quatre autres tombes au vieux cimetière attestaient le souvenir de cette tragédie, dont celle de la famille Picqueray qui recelait cinq corps. Le mausolée Picqueray s'effondra par manque d'entretien, M. Picqueray et son fils, repartis en Belgique étant décédés.

Le monument, ruiné par le temps, ses pierres brisées, a été démonté pour laisser la place à d'autres sépultures.

Lors des reprises de concessions à la fin de l'été 2007, cinq corps inconnus enterrés dans la même sépulture ont été exhumés. Peut-être était-ce ceux de cette famille? A côté, les sépultures de Gisèle Langlois et Berthe Basquin, inhumée avec ses parents, ont subi le même sort.

Liste des personnes gazées

BASQUIN Berthe, née le 14/12/1883 à Ferrière la Grande, fille de Emile BASQUIN et de Marie HAUBOURDIN, épouse d'Albert Joseph LEMAITRE demeurant à Rousies.

DEFONTAINE Alfred, né le 27/02/1901 à Gréville, fils de Léonard DEFONTAINE et de Angéline MAGNÉE. demeurant à Rousies, profession: journalier.

DUPONT Denise, née le 21/04/1917 à Rousies, fille de François Jean Baptiste DUPONT et de Maria PLANCOT. demeurant à Rousies.

DUPONT François Jean Baptiste, né le 03/02/1879 à Busigny, fils de Edmond Joseph DUPONT et de Julienne Marie ROQUET, époux de Maria PLANCOT demeurant à Rousies, profession : contremaître.

DUPONT Lucie Marie Eugénie, née le 29/08/1908 à Rousies, fille de François Jean Baptiste DUPONT et de Maria PLANCOT. demeurant à Rousies.

DUPONT Marcel, né le 26/03/1912 à Rousies, fils de François Jean Baptiste DUPONT et de Maria PLANCOT. demeurant à Rousies.

GRAVEZ Emma, née le 03/12/1883 à Rousies, fille de Alphonse GRAVEZ et de Justine LEMOINE, épouse d'Henri COPIN demeurant à Rousies, profession: ménagère.

LANGLOIS Gisèle Adonia, née le 27/04/1903 à Rousies, fille de Gustave Jules LANGLOIS et de Juliette Adonia BUISSON. demeurant à Rousies.

LEMAITRE Denise Simone, née le 23/03/1904 à Rousies, fille de Albert Joseph LEMAITRE et de Berthe BASQUIN. demeurant à Rousies.

PIQUERAY Eva Odile Louise, née le 17/11/1905 à Quévy le Grand, fille de Joseph Antoine PIQUERAY et de Marie Elisabeth PUTS.

PIQUERAY Léa Marie Léonie, née le 13/12/1898 à Mont-le-Bon, fille de Joseph Antoine PIQUERAY et de Marie Elisabeth PUTS.

PIQUERAY Mathilde, née le 02/01/1898 à Mont-le-Bon, fille de Joseph Antoine PIQUERAY et de Marie Elisabeth PUTS.

PIQUERAY Thérèse, née le 16/03/1907 à Quévy le Grand, fille de Joseph Antoine PIQUERAY et de Marie Elisabeth PUTS.

PLANCOT Maria, née le 03/07/1884 à Busigny, fille de Ferdinand DUPONT, née PLANCOT, et de Léonie HERDHUIN, épouse de Baptiste DUPONT demeurant à Rousies.

PUTZ Marie Elisabeth, Née le 18/07/1873 à Vielsalm (Be), fille de Guillaume PUTS et de Marie Elisabeth Fraiture, épouse de Joseph Antoine Piqueray.

Sources: Archives communales de Rousies

1914

JUGEMENT D'ARMAND JEANNES

TRAITRE AU SERVICE DE L'ENNEMI

jugé à partir du 15 décembre 1921

1918

Dès 1915, c'est une recrue de choix, nommé par l'occupant à la Centrale des tabacs de Maubeuge, ce qui lui procure une couverture satisfaisante. Son maître à la Polizeistellen, la police secrète allemande est le redouté von Kirchenheim (1) pour lequel il infiltre les cabarets, les usines, les villages du Borinage. Il parle le patois, connaît chaque ruelle, chaque impasse de Mons ou de Maubeuge.

Au cours de sa carrière de quatre années d'espionnage, il a participé à démanteler les réseaux d'espionnage alliés : de nombreux résistants seront condamnés à mort et exécutés, d'autres seront condamnés aux travaux forcés.

L'arrestation

Au printemps 1919, Michel Leclère, un homme d'affaires montois, arpente les quais de la gare du Midi, à Bruxelles. Soudain, il reconnaît l'homme qui se tient devant lui : c'est Armand JEANNES, le traître, l'auxiliaire de la police secrète allemande qui a sévi depuis 1915 dans la région de Mons et Maubeuge. Jeannes, se sentant repéré, tente de s'enfuir. Il est poursuivi par M. Leclère, et la foule que ce dernier vient d'alerter. Il est rattrapé, la police intervient et procède à l'arrestation. L'un des procès les plus retentissants de la collaboration va pouvoir se tenir. Il sera précédé par deux ans d'une longue instruction.

L'acte d'accusation du procès.

Il est paru dans le journal « La Frontière » du samedi 5 novembre 1921, dont voici la retranscription :

Jeannes Armand, dit Cacar, dit le Petit-Belge, dit Blaugies, employé de commerce, né à Blaregnies le 10 octobre 1889, domicilié à Saint-Gilles-Lez-Bruxelles.

L'acte d'accusation si après a été rédigé à sa charge par M. Pholien, substitut du procureur général :

Les allemands avaient couvert les territoires occupés par eux d'un vaste réseau d'espionnage, dont le centre été établi à Bruxelles, rue de Berlaimont.

La compétence territoriale de cette police politique et de ses agents s'étendit en Belgique et en France occupées.

Le bureau d'espionnage de la rue de Berlaimont avait installé des succursales "polizeistellen" dans les principales localités, mais toutes dépendaient du bureau central de Bruxelles.

Les agents principaux de ces services étaient inscrits sur des listes secrètes sous des numéros d'ordre : c'est ainsi que Jeannes portait sur ces listes le numéro 27.

Il fut successivement attaché comme espion aux différents organismes ennemi "polizeistellen" ou "Zentral" de Mons, de Maubeuge, de Bruxelles, rue de Berlaimont, de Liège.

L'accusé a opéré dans les territoires occupés tout entier en Belgique et en France. Nous le voyons espionner même dans la région de Gand, d'Anvers, de Charleroi, de Namur, où il est détaché à la "polizeistellen" en octobre 1915 : à Sous-le-Bois en France, le général des pionniers constate sa présence sans savoir s'il y est à demeure ou momentanément en service ; à Ruysbroeck-lez-Bruxelles, où la police de la rue de Berlaimont le signale, etc etc.

A Maubeuge, il était sous-chef du service sous la direction d'un capitaine Von Kirschenheim. Il a sous ses ordres tous les autres agents, ayant le droit de porter un revolver, et celui de réquisitionner toutes les autorités militaires et civiles.

Il est muni d'une carte spéciale de police et d'un ordre de réquisition conçu comme suit :

"Le porteur de cette carte d'identité, l'homme de confiance Armand Jeannes, né le 19 octobre 1889 à Blaregnies, est au service du service de police allemande de Maubeuge. Toutes les autorités militaires et civiles sont priées de l'aider pour exécuter son service. Maubeuge, 1er août 1915. Signé Von Kirschenheim, commandant et chef du service de police de Maubeuge".

Dans leur fuite, les allemands ont abandonné dans une usine de Louvroil, en France, un dossier contenant environ 200 rapports d'espionnage en tout genre, rédigé par leur homme de confiance Armand Jeannes ; ce dossier contient aussi la carte de policier allemand à Maubeuge, citée plus haut.

Au cours de sa carrière de quatre années d'espionnage, l'accusé se montra d'une brutalité et d'une cruauté toute allemande : ricanant lorsqu'une malheureuse femme venait voir son mari en prison ; rudoyant les femmes et les vieillards ; disant par exemple, à Mme Delsaut, fem-

me de l'échevin de Cuesmes qui allait être fusillé le 6 novembre 1915 et venue tout exprès de Mons à Bruxelles pour visiter son mari : "non, non, il n'y a pas de visite pour votre mari ! Vous ne le verrez pas ! ". D'autres fois, il montrait aux prisonniers le glacis de la forteresse de Maubeuge et leur disait : "c'est là que vous serez fusillés."

Il travaille avec zèle au service de l'ennemi, car, débutant au salaire de 25 Marks par semaine, il atteint bientôt le traitement de 750 francs par mois, auquel il faut ajouter les primes pour les affaires traitées, pour les arrestations, etc, et en plus le bénéfice des frais de déplacement, les réquisition de logement, etc.

Au début des hostilités, Jeannes était au service de M. l'avocat Libiez, de Mons. Il était chargé de la garde de la maison de ville en l'absence de la famille Libiez.

Il aurait voulu entrer au service de la police communale de la ville de Mons, et fit diverses démarches pour être nommé, mais manifestement il ne convenait pas pour occuper ce poste de confiance.

Sa conduite était scandaleuse, il vivait en concubinage dans l'immeuble confié à ses soins, y introduisant en outre des maîtresses d'occasion, organisant des réceptions au cours desquelles il offrait à boire le vin de son maître, invitant les allemands, notamment les policiers de la "Polizeistelle" de Mons à l'insu de son maître et à l'indignation de ses voisins.

Il semble que l'accusé soit entré au service de l'espionnage allemand dès le mois de novembre 1914. En effet, vers le mois de novembre 1914, M. Henri Moiny, actuellement employé communal à Frameries, après son licenciement de l'armée belge, fit la connaissance de Jeannes, qu'il connaissait comme voyageur de commerce d'une maison de Frameries, et l'accusé l'invita à venir chez lui. Moiny se rendit à l'invitation de l'accusé qui habitait alors rue des Marcottes à Mons. Armand Jeannes offrit à Moiny d'entrer dans ce service ennemi disant qu'avec les capacités qu'il lui connaissait, Moiny se ferait une belle situation et gagnerait au moins 600 marks par mois.

Moiny répondit qu'il réfléchirait, mais dès ce moment, il surveilla l'accusé.

L'accusé resta sans interruption au service de l'espionnage ennemi jusqu'au jour de l'armistice, puisqu'à cette date, il se trouvait à Liège, au service, dit-il, du commissaire civil allemand, et qu'en cette ville, en juillet 1918, il espionne M. Dengis.

Il n'est pas possible de relever ici chacun des faits d'espionnage mentionnés dans les rap-

ports de Jeannes à ses chefs et joints au dossier de cette procédure ; encore moins tous ceux ne figurant pas dans ces documents, mais révélés par l'instruction, et qui sont cependant imputables à l'accusé. Bien que tous ces crimes fassent partie de l'accusation, ils sont trop nombreux pour les exposer tous en détail. L'acte d'accusation se bornera à en relater quelques-uns antérieurs au 21 octobre 1916 et quelques-uns postérieurs au 21 octobre 1916.

A- faits antérieurs au 21 octobre 1916

Au printemps de l'année 1915, plusieurs perquisitions avaient déjà été pratiquées dans la demeure de M. l'avocat Libiez. Armand Jeannes fit remarquer à son maître que des armes et des munitions de chasse étaient encore cachées dans le bureau. L'accusé fut chargé de porter le tout chez M. Louis Greuze. Le lendemain, ou peu de jours après, les policiers allemands se rendirent chez M. Greuze, annonçant qu'ils venaient chercher des armes. Mme Greuze leur fit remarquer que son mari ne chassait pas; les policiers répondirent : "nous savons que vous avez des armes, ce n'est pas à vous, c'est à un ami". Jeannes avait transporté les armes chez M. Greuze, mais il ignorait que celui-ci les avait cachées. Ces armes ne furent pas découvertes. Les allemands se rendirent aussitôt dans la demeure de M. Libiez, ils perquisitionnèrent à l'endroit où les armes avaient été cachées et que Jeannes seul connaissait. Ces recherches furent naturellement vaines ; en se retirant les policiers allemands dirent à la servante qui ignorait l'existence des armes : "ce que nous cherchons a disparu, inutile de chercher davantage". Pour faire cette perquisition, les allemands avaient eu besoin d'une échelle, ils savaient aussi où ils pouvaient en trouver une dans la maison de M. Libiez et allèrent eux-mêmes la prendre.

Fait Baucq, Miss Cavell et consorts (juillet -octobre 1915)

Bien que Jeannes se soit vanté devant divers témoins d'avoir fait arrêter et fusiller Miss Cavell, il ne résulte pas de l'instruction que ce soit lui qui apporta cette affaire à la police politique allemande. Mais son rôle dans toute cette affaire n'est pas moins odieux et criminel. Il se dépensa sans compter pour procurer à l'ennemi les renseignements dont le secret intéressait au plus haut chef de la sûreté de l'état belge et des personnes courageuses qui firent partie de cette patriotique organisation, et plus tard à l'arrestation de plusieurs. Il poussa le cynisme jusqu'à écrire, le 29 décembre 1915, à son chef :

« Dans la grande affaire d'espionnage, Miss Cavell et autres, j'ai même appuyé la dénonciation de mon ancien patron, l'homme qui m'avait donné à vivre pendant longtemps, M. Albert Libiez, avocat à Mons, qui a été condamné à 15 ans de travaux forcés par le tribunal de Bruxelles".

L'organisation patriotique de Miss Cavell avait pour but essentiel de faire passer en Hollande et de là, au front, des soldats français ou anglais et des recrues, mais s'occupait aussi de rassembler des renseignements d'ordre militaire et de les faire parvenir aux états-majors alliés.

L'importance de ce service, au point de vue des armées alliées, est démontrée par la férocité avec laquelle les ennemis ont agi dans l'instruction de cette affaire et dans les condamnations et les exécutions qui suivirent.

Le point de départ de cette organisation est dans le nord de la France. L'on peut considérer comme pivot de ce commandement en France :

Mlle Louise Thulliez, le prince Réginald de Croy, sa sœur, la princesse Marie de Croy, la comtesse Jeanne de Belleville.

Avant d'atteindre la frontière hollandaise, les hommes et les renseignements militaires faisaient une première escale soit à Mons, soit dans le Borinage, où les correspondants étaient nombreux. Nous y relevons les noms de M. Herman Capiou, ingénieur à Wasmes, de M. Albert Libiez, actuellement juge de paix à Paturages, à cette époque avocat de M. Georges Derveau, pharmacien, etc etc.

Enfin, les recrues et les documents étaient acheminés sur Bruxelles où ils étaient reçus par Miss Cavell, Philippe Baucq et leurs collaborateurs, qui de là, les faisaient traverser la frontière.



L'organisation de ce service étant aussi importante, et les affiliés étant dispersés sur le territoire aussi vaste, il n'est pas douteux que de nombreux espions allemands ont dû collaborer à la découverte des do-

cuments et des secrets et aux arrestations.

Le rôle de Jeannes est prépondérant dans ce procès. Nous le voyons opérer dans les 3 centres : Bruxelles, Mons et le Borinage et le nord de la France.

Le 31 juillet 1915, la police allemande arrête à Bruxelles, chez Baucq, Mlle Louise Thulliez, de Lille ; immédiatement après son premier interrogatoire, peut-être même dans son premier interrogatoire, elle est confrontée avec Jeannes, l'espion attaché à la police de Mons et de Maubeuge.

C'est à l'occasion de cette confrontation que pour la première fois, on prononça le nom de l'avocat Libiez. C'est l'accusé lui-même qui le déclare. Or, à ce moment, 1er ou 2 août 1915, rien, si ce n'est l'espionnage de Jeannes n'a pu faire connaître aux ennemis le rôle patriotique de M. Libiez. Dans les papiers saisis sur Mlle Thulliez le nom de Libiez ne figure pas et Mlle Thulliez n'a pas parlé de Libiez. Miss Cavell fut arrêtée le 5 août 1915 et son premier interrogatoire est du 8 août. C'est ce jour-là, que Libiez fut arrêté mais dès le 1er ou 2 août, nous dit Jeannes, les allemands connaissaient sa participation. C'est donc par l'accusé que les policiers ont été mis au courant de la collaboration de M. Libiez.

Le jeudi 5 août 1915, une grande auto à six places, conduite par un militaire allemand ayant à côté de lui pour le renseigner et le guider à travers le dédale des rues, des routes et des carrefours du Borinage, l'accusé Jeannes arrivait aux charbonnages d'Hornu et de Wasmes. Dans l'intérieur de cette grande voiture, il n'y avait que deux policiers.

Pendant que ces deux policiers arrêtaient M. Herman Capiou et le conduisaient chez lui, Jeannes se cachait le visage dans un journal qu'il fit semblant de lire pendant une heure et demie.

De Wasmes, l'auto conduite par le soldat allemand, guidé par Jeannes, contenant M. Capiou assis entre les deux policiers ennemis pour l'empêcher de fuir ou de correspondre par gestes avec des passants, se dirigea sur l'hôtel de ville de Paturages, où les allemands interrogèrent le commissaire de police.

A ce moment, Pinkoff, l'un des policiers ennemis, s'adresse à M. Capiou, s'efforçant de le faire avouer et lui dit : "si vous dites la vérité, vous gagnerez dans notre estime et nous vous accorderons toute la bienveillance possible. Ainsi, celui qui se trouve là sur le siège s'est aussi occupé d'œuvres patriotiques, mais il a tout avoué. Nous n'avons rien à lui refuser, il désire aller voir sa mère à Blaregnies et nous

ne lui permettons. Pinkoff demanda ensuite en allemand au chauffeur s'il connaissait le chemin, celui-ci a répondu négativement, mais que son voisin le lui indiquerait. Les policiers allemands ignoraient que M. Capiou connaissait la langue allemande.

Lorsque l'auto revint d'avoir été conduire Jeannes, ce fut M. Capiou qui dut indiquer la route de Mons. On le conduisit dans les bureaux de la police politique de la rue Pelterie, où il surprit une conversation entre Pinkoff et un autre. Ce second allemand demandait : "et Libiez ? Son arrestation est-elle pour aujourd'hui ?". "non, répliqua Pinkoff, ce n'est pas pressant, nous en reparlerons". C'était le 5 août 1915, dans la soirée, puisque l'auto n'est arrivée aux charbonnages d'Hornu et Wasmes que vers cinq heures après midi. Miss Cavell était arrêtée le même jour à 4 heures après midi par d'autres policiers que ce qui arrêterent M. Capiou. Elle non plus n'avait pu citer encore le nom de M. Libiez.

Le lendemain 6 août eut lieu une perquisition chez l'avocat Libiez, qui ne fut arrêté que le 8 août. Jeannes n'assistait pas à ces deux opérations. Il se trouvait en ce moment dans la région de Maubeuge, où il espionnait les membres français de cette organisation, car nous sommes en possession d'un rapport écrit par Jeannes, le 13 août 1915, adressée au capitaine de la polizeistelle de Maubeuge, dans lequel il rend compte de certaines mesures de surveillance dirigée contre le prince de Croy à Bellignies, à Mons, qui furent tous deux arrêtés le 21 août 1915 ; leur fille, Mlle Suzanne Crabbé, le vit avant cette date pendant plusieurs jours stationné à proximité de la maison, surveillant les personnes qui entraient et sortaient.

Le 23 août 1915, Jeannes accompagnait son chef au château de Montignies-sur-Roc, où, entre 8 et 9 heures du matin, la comtesse Jeanne de Belleville était arrêtée ; Jeannes et un autre civil perquisitionnèrent : ils recherchaient les papiers et documents. Jeannes fouilla tous les meubles de la maison jusqu'au grenier. Il faisait

montrer d'un zèle des mouvements excessifs et que son chef à certains moments dut intervenir et lui dit : "doucement".

A la fin du mois d'août 1915, Jeannes est parmi ceux qui arrêterent le garde-chasse du prince de Croy, Jules Legat, à Clerfayts. On avait fait une première enquête chez les époux Legat pour savoir où se trouvait le prince Réginald de Croy, qui heureusement avait pu prendre la fuite en Hollande. Legat, qui ne fut pas impliqué dans le procès de l'organisation de Miss Cavell, fut cependant détenu à la prison de Maubeuge et condamné à trois mois de prison, parce que les policiers qui l'avaient arrêté prétendaient qu'au cours de leur surveillance, ils avaient remarqué que ce garde-chasse était en possession d'un revolver. Pendant sa détention, il fut interrogé au sujet du prince et de la princesse de Croy en lui annonçant même l'arrestation de la princesse. Jeannes, qui assistait à un de ses interrogatoires eut même la cruauté de remarquer : "voyez comme il tremble, c'est donc qu'il est coupable". M. Legat est atteint depuis longtemps par un tremblement des mains.

Effectivement, le 6 septembre 1915, la princesse Marie de Croy fut arrêtée à son château de Bellignies.

Le 11 septembre 1915, Jeannes était à Wihéries où il dirigeait une perquisition dans un couvent de religieuses. Il faisait rechercher des papiers concernant le passage des hommes. Les policiers ennemis voulaient surtout faire accuser M. Libiez d'avoir aidé au passage. D'autres policiers avaient ce jour-là arrêté M. Crapez d'Angréau ; Mme Veuve François Libiez, née Dubuisson Marie-Claire, de Warquignies, Mlle Joséphine Honorez, de Dour, etc. A la maison communale de Wihéries, l'accusé vint rendre compte de la perquisition qu'il avait dirigé au couvent des religieuses ; M. Crapez l'entendit et il ajoute qu'après avoir enseigné les policiers, Jeannes monte à côté du chauffeur de l'auto pour procéder aux autres arrestations dans la région.



Miss Edit Cavell



Louise de Bettignies



Louise Thulliez

Le 13 septembre 1915, l'avocat Demoustier de Mons, fut aussi arrêté. Jeannes avait connaissance que M. Demoustier avait conduit à la station de Mons des anglais ayant logé chez lui à Mons.

Mais Jeannes ne désespérait pas de livrer aux allemands le prince de Croy, car le 22 septembre 1915, dans un rapport qu'il adressa à son chef, il écrit : " affaire prince de Croy, croyez-vous que le prince ne serait pas caché au collège de l'Assomption à Bavay ?

Plus tard, malgré la condamnation prononcée, Jeannes surveille encore des membres de ce groupe qui n'avaient pas été inquiétés ; c'est ainsi que le 25 septembre 1915, passant en auto sur la grand-route de Taisnières-sur-Hon, il fit arrêter la voiture pour fouiller M. Emile Crappez. En août 1916 il fit faire des perquisitions dans la demeure de Mlle Marie Maillard, à Maubeuge, qui était une amie de Mlle Thulliez. Le 23 août 1916, il adressa à ses chefs un rapport (no 157) au sujet de cette personne.

Jeannes a multiplié ses démarches dans cette affaire, montrant bien qu'il espionnait pour le compte des ennemis avec l'intention de leur procurer le plus de renseignements possibles.

Le 9 octobre 1915, le tribunal de campagne prononçait les condamnations suivantes :

A) Condamnés à mort :

- 1° M. Baucq ;
- 2° Mlle Louise thulliez ;

3° Miss Cavell ;

4° M. Léon Séverin ;

5° la comtesse Jeanne de Belleville ;

B) A 15 ans de travaux forcés : 6° Mme Ada Bodart, de Bruxelles ; 7° M. Herman Capiou ; 8° Albert Libiez ; 9° Georges Derveau

C) A 10 ans de travaux forcés : 10° la princesse Marie de Croy ;

D) A 8 ans de travaux forcés : 11° M. Crapez ;

E) A 5 ans de travaux forcés : 12° M. Maurice Crabbé ;

F) A 3 ans de travaux forcés : 13° M. Demoustier ; 14° M. Albert Jolly ; 15° Mme Vandermergele ; 16° Mme Delphine Sauvet ;

G) A 2 1/2 ans de travaux forcés : 17° Mme Libiez-Dubuisson ; 18° Mme Cavenaille ;

H) A 2 ans de travaux forcés : 19° mme Jeanne Dubuisson.

Dès le 12 octobre 1915, Philippe Baucq et Miss Cavell étaient fusillés.

Suite dans le prochain bulletin

(1) voir le bulletin 17 page 2 « fusillé pour intelligence avec l'ennemi ».



Le mariage d'Edgard LEGRAND et de Gabrielle DROULERS

Fourmies, le 6 novembre 1883

Le six novembre 1883 à 11 heures avait lieu à Fourmies le mariage de **LEGRAND Edgard Théophile Agnan**, industriel, et **DROULERS Gabrielle Marie Sidonie**, sœur d'Eugène, maire et fondateur du peignage Droulers.

Le 08/11/1883 "le journal de Fourmies" nous fait un récit du déroulement du mariage:

« Ce mariage ayant prit presque les proportions d'un événement, à cause de la notoriété des deux familles dans notre région, la chronique fourmisiennne est tenue de le rapporter avec quelques détails.

Les noces, à l'occasion desquelles quatre établissements industriels, dont trois à Fourmies et un à Glageon, ont chômé hier toute la journée, ont été célébrées avec magnificence.

Trente ou trente deux carrosses ont amené à la mairie, qui avait fait un petit bout de toilette pour la circonstance, puis à l'église, quatre-vingt et quelques personnes formant le cortège aux époux.

L'église St-Pierre était déjà remplie d'un grand nombre d'assistants venus pour témoigner leur sympathie aux deux familles et aussi de nombreux curieux, des deux sexes, pour qui les luxueuses toilettes, où brillent, chatoient, scintillent le velours, la soie, l'or et les diamants, sont toujours un régal des yeux d'un irrésistible attrait.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé qui a fait aux jeunes époux un discours à haute voix terminé par ses souhaits de bonheur et de prospérité, lesquels ne peuvent manquer de s'accomplir dans une union contractée sous d'aussi heureux auspices.

Pendant la messe, où Messieurs les curé et vicaires de Notre-Dame remplissaient les fonctions de diacre et sous-diacre, des morceaux de violon et de violoncelle ont été joués à l'orgue par MM. Datte frères ; M. Pinchart a chanté un Ave verum et M. Contesse un Sanctus et un hymne d'un grand caractère.

La quête a été faite, parmi tous les assistants, par M^{elles} Legrand et Bourgeois, sœur et cousine du marié.

La sortie a eu lieu sous une pluie battante; les carrosses ont ramené la noce chez Mme Droulers, qui a reçu ensuite les amis et connaissances. Pendant ce temps l'harmonie de Glageon donnait une sérénade dans le jardin.

Le diner a eu lieu à six heures, dans une salle du peignage Demoulin Droulers que le talent d'un décorateur fourmisien avait transformé en habitation princière.

Sous une marquise, tendue de draperies, éclairée au gaz et où brillait le chiffre des époux, les invités mettaient pied à terre et pénétraient dans une vaste antichambre, suivie d'une grande salle de réception luxueusement meublée, suivie elle-même d'un salon de jeu. Latéralement s'ouvrait par une riche portière l'immense salle de banquet qui devait servir plus tard de salle de bal et qui, plus encore que les autres, était décorée avec beaucoup de style et de goût.

C'est dans ces splendides appartements que vers 9 heures et demie, après la sérénade donnée par la fanfare fourmisiennne, se presse toute la haute société de notre ville, augmentée encore de quelques étrangers, et qui, jusqu'à trois heures du matin, se livra au plaisir de la danse, aux sons d'une excellente symphonie. »



22 — Fourmies (Nord) - Le Peignage Anglais
L'usine Demoulin Droulers

LES BLESSES DE LA FUSILLADE DE FOURMIES

Premier mai 1891
D'après des journaux d'époque et les listes officielles

La liste des blessés a été trouvée dans le Journal « La Croix » du 07/05/1891 et l'Intransigeant du 08/05/1891 (marque 1 à 4), et quelques compléments tirés des listes officielles. Vu les blessures, on peut penser que certains sont morts. Je n'ai pas pu trouver la preuve dans les registres d'EC.

BASTAIN Rosa, 17 ans, soigneuse, nationalité naturalisée, demeurant 17 rue basse du moulin, six balles dans les cuisses (4).

BRACONNIER Auguste, rattacheur, nationalité française, blessé au côté droit.

CARBOTTE Paul Lambert, 19 ans, rattacheur, nationalité belge.

CARION , 14 ans, demeurant rue du cimetière, genou traversé (1).

CARLIER Alexis, 40 ans, fraudeur, nationalité française, blessé au mollet.

CARPENTIER Constant, 42 ans, tisseur, nationalité française, demeurant rue du pont-de-fer, balles dans le ventre et le bras (1).

CORNÉE Aimé Joseph, 31 ans, rattacheur, nationalité française, blessé à la cuisse.

COULON, 18 ans, demeurant rue des fourneaux, une balle dans le pied (1).

DEGOUSÉE Gustave, 20/22 ans, tisseur, nationalité française, demeurant rue des Noires-Terres, une balle dans le genou (4).

DELOBBE Alfred, 18 ans, rattacheur, nationalité française, demeurant rue de la montagne, une balle dans la poitrine (1).

DEVALLÉE Jean-Baptiste, 39 ans, fileur, nationalité belge, demeurant rue des jardins, une balle dans le ventre ou coup de baïonnette (1).

DUCLAUX/DUCLOUX Emile, 19/39 ans, tisseur, nationalité française, demeurant rue du marais, une balle dans l'épaule (2).

DUPONT Elisa, 25 ans, demeurant cour Margot, une balle dans le genou (1).

DUPONT Marie Flore, 35 ans, ménagère, nationalité française, blessée au genou droit.

FRANÇOIS Adolphe, 24 ans, tisseur, nationalité française, demeurant rue de la distillerie, pied traversé (2).

GOBERT Théodule Firmin, rattacheur, nationalité belge, blessé à la tête, au cou et à la main.

HENNECHART Albert Ovide, 18 ans, rattacheur, nationalité française, demeurant rue du moulin, les deux jambes traversées (3).

HÉRION Henry, 27 ans, journalier, nationalité belge, demeurant rue des pierres, une balle dans le genou (1).

INCONNU, 12 ans, blessé grièvement à la main (1).

INCONNU, 16 ans, une balle dans le bras (1).

LAJEUNESSE Théophile, 18 ans, rattacheur, nationalité française, demeurant 64 rue Théophile-Legrand, cuisse et main gauche traversées (4).

LANDROIT César Anthime, 18 ans, rattacheur, nationalité française, demeurant rue de la houe du bois, la jambe gauche traversée (4).

LECERF Alphonse, 51 ans, fileur, nationalité belge, demeurant rue du chauffour, une balle restée dans la tête après avoir traversé la mâchoire et une blessure à l'épaule (2).

LECOMTE/LUSSIEZ Elise Julie, 24 ans, soigneuse, nationalité française, demeurant rue des Eliets, trois balles dans le pied (1).

LECOMTE/LUSSIEZ Elise Eugénie, 25 ans, demeurant rue des Eliets, blessure à la main (1).

LEDEBELLE ÉPOUSE CARLIER Augustine, 18/38 ans, fraudeuse, nationalité française, demeurant rue de la houe du bois, balle dans le côté (4).

MARTIN Marie Catherine, 25 ans, soigneuse, nationalité française, demeurant rue des fourneaux, une balle dans la cuisse (1).

MEUNIER Jules Léopold, 36 ans, verrier, nationalité française, demeurant rue de la verrerie, une blessure à la jambe (2).

MOREAU DIT RENARD Emile, 14 ans, rattacheur, nationalité belge, demeurant rue Thiéry, trois balles dans le poignet et le bras gauche (1).

MULZ François, 28 ans, contrebandier, nationalité hollandaise, blessé au genou.

PÉPIN Alfred, 29 ans, fileur, nationalité française, demeurant rue des fourneaux, balles dans la poitrine et le pied (ou bras gauche et main droite) (1).

PHILIPPE Jules, 19 ans, manœuvre, nationalité française, demeurant place Slavon, une balle dans le bras (2).

PRÉDHOMME Emile, 25 ans, tisseur, nationalité française, demeurant rue des trieux, une balle dans la cuisse blessé à la tête (1).

PRINCE Alfred Lucien, 38 ans, fileur, nationalité française, demeurant rue de Douai, une balle dans le bras et dans la cuisse (2).

REMSON Jean, 14/16 ans, bobineur, nationalité belge, demeurant rue Saint-Pierre, une balle dans la tête ou au cou (3).

ROBERT, 18 ans, demeurant rue basse-du moulin, balles dans le poignet et le visage (1).

ROBERT, 20 ans, demeurant rue basse-du moulin, blessure à la main (1).

THIÉRY/THIRY Adolphe/Alphonse, 23 ans, maréchal ferrant, nationalité belge, demeurant impasse des écoles, le cou traversé (4).

(1) docteur DRAPIER, (2) docteur LEBON,

(3) docteur MORO, (4) docteur COLLIARD

Le petit journal du 04/05/1891

Au surplus, chaque pas que je fais dans cette ville en deuil me révèle quelque détail navrant, quelque nouvelle horreur. J'ai rendu visite cette après-midi à un certain nombre de blessés et j'ai pu constater, chose assez ordinaire en pareil cas, que ce sont surtout les simples curieux qui ont, comme on dit, « écopé ».

Voici, par exemple, Mme **Lecomte**, une jeune femme qui au moment des coups de feu sortait de chez un épicier nommé Carillos, portant sa petite fille âgée de deux ans et demi ; elle ne songeait guère à manifester, la malheureuse ; une balle arrive ricochant sans doute sur le sol et lui fracasse le pied gauche de telle sorte que l'amputation sera probablement nécessaire. La petite **fille** elle-même a été atteinte par un éclat, assez légèrement d'ailleurs.

Voici M. Lucien Prince, blessé presque simultanément par trois coups de feu, deux au bras droit, un à la cuisse gauche tandis qu'il relevait une femme tombée à ses pieds.

J'ai vu encore M. **Deville**, à qui un coup de baïonnette a traversé la rate ; M. **Landroit**, un jeune filateur de chez M. Flamant, qui a la cuisse gauche percée ; M. **Thierry**, qui a eu le cou criblé par une infinité de projectiles provenant, pense-t-il, des débris d'une balle écrasée contre la façade de la rue des Eliets, provenant, disent les renseignements officiels, d'un coup de pistolet chargé de chevrotines et tiré, par conséquent, du côté des émeutiers.

Oh ! cette façade de la rue des Eliets ! Elle a été, sur une longueur d'au moins soixante mètres, criblée de balles. C'est, comme je vous le disais hier, la maison où se trouve l'estaminet de la Bague-d'Or qui a eu le plus à souffrir. C'est dans cet estaminet qu'un jeune garçon, le petit **Cornaille**, a été tué, que plusieurs consommateurs ont été blessés.



Emile CORNAILLE

La propriétaire de l'établissement, Mme Beauchemin, était assise à son comptoir, plusieurs balles lui sifflent aux oreilles, brisant des bouteilles, coupant une gerbe de fleurs qui trempaient devant elle dans un vase.

J'ai constaté dans le mur, derrière ce comptoir, quatre trous dans la profondeur desquels autant de projectiles ont disparu. Elle l'a échappé belle Mme Beauchemin.

Et le cas de cette malheureuse jeune fille, Mlle **Blondeau** ; elle manifestait par exemple, à côté de son ami, le jeune **Giloteau**, porteur du drapeau qui marchait en tête des groupes. Elle tenait une branche d'arbre enguirlandée de rubans, l'arbre de mai.

Elle criait comme les autres, réclamant les personnes arrêtées : « C'est nos hommes qu'il nous faut ». Giloteau frappé d'une balle en pleine poitrine tombe ; presque simultanément un autre projectile tiré à bout portant, affirment les témoins, atteint la pauvre fille à la tête et lui enlève le dessus du crâne « comme le couvercle d'une casserole », pour me servir de l'expression fréquemment entendue. La cervelle est projetée, partie sur le mur de l'estaminet Beauchemin où j'en ai vu des parcelles collées encore ce matin, partie sur le trottoir où dans la soirée de vendredi des ouvriers sont venus la ramasser pour s'en partager les débris, souvenirs vengeurs de cette effroyable boucherie.

Est-ce pour semblable besoin qu'a été inventé l'admirable fusil Lebel ? Que dire encore du cas de ce petit soldat du 145^e, le nommé Lebon ? Il est natif de Fourmies et il avait aperçu dans la foule des manifestants et des curieux sur laquelle on allait tirer sa bonne femme de mère, je vous affirme comme authentique ce fait. A l'ordre de faire feu, Lebon s'est abstenu ; son officier constate que le magasin de son fusil est garni de ses cartouches, alors ? Alors, disent les racontars passionnés, l'officier brûle la cervelle du soldat désobéissant.

Inutile de vous dire, n'est-ce pas, que les choses se sont passées d'une façon bien moins épouvantable. Lebon, que j'ai eu l'occasion de voir aujourd'hui, n'a eu qu'à expliquer son cas pour qu'on le laisse tranquille.

Mais quel affreux épisode ! Quelle situation pour cet infortuné si l'on avait ramassé parmi les morts, comme cela pouvait arriver, le corps de sa mère tuée par ses camarades de régiment !

Demain, à onze heures, obsèques des victimes.

L'Intransigeant du 8 mai 1891

La liste des blessés (Fourmies, le 6 mai à 2h)

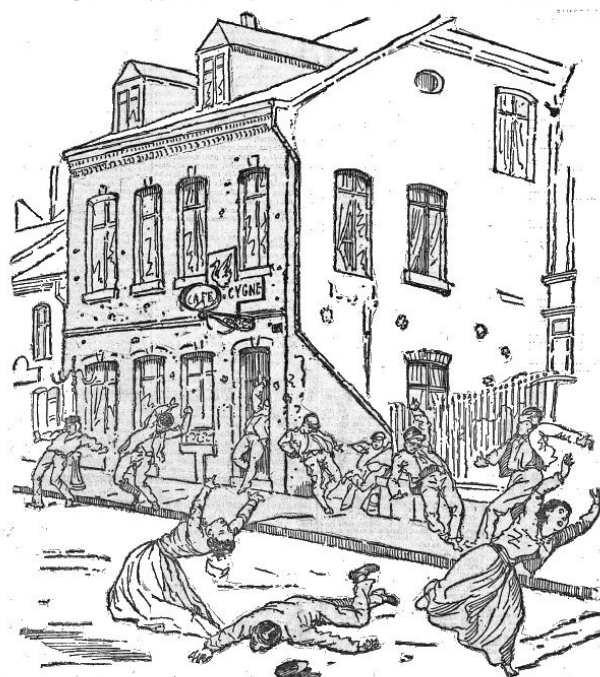
Les autorités administratives ou militaires ont soigneusement caché la liste exacte et complète des malheureuses victimes de la fusillade du 1^{er} mai. Ne pouvant obtenir cette liste nulle part et désirant distribuer l'argent souscrit en faveur des blessés par les lecteurs de l'Intransigeant, je me suis décidé à m'adresser aux quatre médecins de Fourmies. La liste que j'ai pu confectionner ainsi est encore incomplète. Elle ne comprend que les blessés atteints dangereusement et soignés à domicile. suit la liste

Cela fait déjà trente blessés connus, alités pour longtemps, et dont plusieurs ne tarderont pas, hélas, à aller rejoindre ceux qui sont tombés pour ne plus se relever, le 1^{er} mai.

Avec les dix morts, nous obtenons un total de quarante victimes. Et combien d'autres encore qui, soit par crainte, soit parce que leur plaie est plus ou moins légère, n'ont pas recours aux médecins de Fourmies. Tout à l'heure, n'ai-je pas rencontré, au café de l'Europe, place du marché, un gréviste qui buvait sa chope avec une balle dans l'épaule ?

Poursuivant la distribution des fonds recueillis par l'Intransigeant, j'ai visité quelques-uns des blessés que je n'avais pas encore vus. Est-il nécessaire de vous dire qu'aucun de ces malheureux n'a encore entendu parler des secours offi-

LE MASSACRE DE FOURMIES



LE CAFÉ DU CYGNE, AU MOMENT DE LA FUSILLADE
(D'après un croquis pris à Fourmies par notre dessinateur)

ciels?

je suis arrivé chez **M^{lle} Lecomte** au moment où sa mère lui pansait le pied. Les trois balles du fusil Lebel ont produit des blessures effroyables, Le pied n'est plus qu'une masse informe, d'où émergent des morceaux d'os, La poire à injections dont se sert sa mère pour arroser la blessure disparaît à moitié dans les plaies. Et la pauvre fille est en proie à une fièvre intense, à des douleurs affreuses. Son petit bébé de deux ans et demi, blessé à la main, repose, pour l'instant dans son lit, la main entourée de chiffons trempés dans un liquide antiseptique.

Tous les blessés sont dans une situation très précaire. **Mme Elisa Dupont** est mère de quatre enfants en bas-âge. **M. Lajeunesse** était le seul soutien de la famille, composée de la mère et de trois enfants,

Chez **Monsieur Thiéry**, j'arrive à temps. Il n'y a pas un centime à la maison, et, la veille au soir, la mère a dû recourir à la charité d'un voisin pour procurer un peu de lait à son cher blessé. Il est l'ainé de sept enfants. Après avoir reçu deux balles dans l'épaule et une dans le cou, ce garçon a eu le courage de rentrer chez lui à pied mais il est tombé en syncope en arrivant ; une de ses sœurs a été tellement émue en le voyant couvert de sang qu'elle en est malade depuis. Employé à la filature Stains, Thiéry gagnait 38 sous par jour!..

Une remarque ... Si la balle sort de la chair sans avoir rencontré d'os, la plaie est toute petite; mais au moindre choc elle étend ses ravages d'une façon terrible, elle fait des trous où on mettrait le poing.

Une grève chez DANDOY-MALLIARD et Cie

Journal « Le Figaro »

Maubeuge 12 octobre 1843 :

La société Dandoy-Maillard et Cie emploie à Maubeuge, Ferrière la Grande et Rousies, plus de 500 ouvriers pour la fabrication des broches. Afin de lutter avec avantage contre la concurrence qui désole le commerce des fers, elle a songé à faire quelques économies.

Depuis longtemps, des ouvriers tourneurs en fer recevaient gratuitement de la compagnie l'huile nécessaire à l'éclairage. Ils durent, à partir du 1er octobre, la fournir eux-mêmes et acheter à la compagnie les outils nécessaires à leur travail. Il est juste de dire que ces outils leur sont livrés bien au dessous du cours.

Cependant, le 29 septembre dernier, les ouvriers déclarèrent que si la réduction des salaires n'était pas révoquée, ils quitteraient en masse les trois ateliers ; ils sortirent en effet à 4 heures du soir, et la coalition commença. Ceux de Maubeuge se présentèrent le lendemain à la fabrique, mais il n'y furent point admis ; alors ils se transportèrent à Ferrière la Grande, puis à

Rousies, où ils furent joints par les ouvriers de cette usine, qui se dirigèrent avec eux sur l'atelier de Ferrière, en chantant la Marseillaise et en agitant un petit drapeau attaché à une perche ornée de fleurs.

Leurs camarades de Ferrière se mêlèrent au rassemblement, les esprits s'échauffèrent au milieu des verres, et tous les ouvriers de Maubeuge, de Ferrière, de Rousies revinrent à Maubeuge par des escouades, que conduisaient des chefs armés de bâtons, poussant des cris et chantant des airs populaires. Mais l'attitude ferme des autorités, les mesures de rigueur prises par elles, l'arrivée des magistrats, leur présence pendant plusieurs jours dans le canton, amenèrent les esprits à la raison. Dès le mardi tout était terminé, et le lendemain les ouvriers reprirent leurs travaux.

Maintenant commence le tour de la justice ; nous ne doutons point qu'elle sache faire la part des meneurs et de ceux qui se sont laissés entraîner.

Association Racines et Patrimoine

<http://www.rp59.fr>

Demande ou renouvellement d'adhésion 2016

M. Mme Mlle

Adh N° :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Mail :

Site internet <http://>

Cotisation annuelle : 15,00 €

Cotisation annuelle couple : 25,00 €

Cotisation membre bienfaiteur : 30,00 €

Ordre : Association Racines et Patrimoine

CCP : 1722556N026

Code IBAN : FR 88 20041 01005 1722556N026 64

Etablissement bancaire : LA POSTE

Code BIC SWIFT PSSTFRPPLIL

Ci-joint la somme de : € par

☐ chèque bancaire ou postal ☐ espèces

☐ Virement (*)

Je désire être contacté pour effectuer le dépouillement partiel ou complet d'une commune, ou d'une table décennale. OUI NON

Je désire être contacté pour participer à la rédaction de la revue trimestrielle OUI NON

A , le

Signature :

Adresse postale de l'association : Alain Delfosse - Association Racines et Patrimoine,
7 hameau des saules, 59131 Rousies

(*) En cas de virement, envoyer le bulletin par mail : alain-delfosse@wanadoo.fr